

Délibération DEL-CC-2026-214

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 JUILLET 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (67) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Sandra CAULTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU.

Pouvoirs (6) : Chantal APPARAILLY pouvoir à Cédric VION, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Patrice BOCHE pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Nathanaël DE FOMBELLE.

Absents (8) : Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Bérangère BAZANTAY, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Maryse NOURISSON-ENOND.

Date de convocation : 01-07-2026

Secrétaire de séance : Cécile VRIGNAUD.

POLITIQUE DE LA VILLE

Appel à projets 2026 du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" Valette-Bressuire : attribution des subventions

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire NOR : TREB2322581C du 31 août 2023 autorisant la conclusion de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire établi pour la période 2024-2030 ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-206 attribuant une subvention de 4 500€/an en 2025 et 2026, soit 9 000€ sur une période de 2 ans, au Centre Socio Culturel de Bressuire pour les actions mentionnées au sein de la CPO conclue avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération DEL-CC-2025-108 attribuant une subvention de 4 500€/an en 2025 et 2026, soit 9 000€ sur une période de 2 ans, à la Croix Rouge Française – Délégation territoriale des Deux-Sèvres pour l'action « Accès aux droits et accès aux soins » mentionnée au sein de la CPO conclue avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Considérant la validation des orientations de l'appel à projets 2026 par le comité de pilotage du contrat de ville du 4 décembre 2025 ;

Considérant la note de cadrage relatif à la programmation de l'appel à projets 2026 ;

Considérant les avis formulés par le comité des financeurs du contrat de ville du 5 mars 2026 ;

Considérant l'avis favorable émis par le comité de pilotage du contrat de ville du 18 juin 2026 concernant la répartition des crédits relatifs à l'appel à projets 2026 ;

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier « Valette » à Bressuire porte 4 priorités :

- Améliorer la réponse éducative en direction enfants, des jeunes et des familles,
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous,
- Améliorer le cadre de vie des habitants et agir pour la transition écologique et énergétique,
- Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités.

Chaque année, les différents services de la Communauté d'agglomération mènent des actions contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

Pour 2025, il s'est agi des initiatives du Conseil Citoyen, du projet urbain, des séances « Savoir Nager », de l'accueil de loisirs du mercredi « La Cabane », de distribution de sacs poubelles en pied d'immeubles, du projet artistique autour de la notion « Habiter le quartier », ainsi que de l'appel à projets.

Le coût global pour l'Agglo2B de ces interventions est estimé à environ 130 000 € comprenant les temps de travail (direction, médiation) et de mise en œuvre de ces actions.

Concernant plus particulièrement l'appel à projets 2026, les crédits représentent 67 079 € :

- 12 000 € : enveloppe de l'Agglo2B (reconduction) ;
- 55 079 € : enveloppe de l'Etat, répartis comme suit :
 - Une première enveloppe de 48 836 €, dont 5 000 € fléchés vers le dispositif « Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) », en lien avec la priorité nationale en faveur de l'emploi et de l'insertion ;
 - Un gel d'environ 10% de l'enveloppe globale, soit 6 243 € ; un dégel pouvant être envisagé en septembre.

Sur ces 67 079 €, un montant de 31 000€ est dédié aux actions inscrites dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, reconnues par l'Etat et l'Agglo2B comme des actions « socles » de la politique de la ville.

Ces crédits « réservés » s'élèvent à :

- 9 000 € pour l'Agglo2B;
 - 4 500 € pour 3 actions mises en œuvre par le centre socio-culturel de Bressuire : « Accompagnement à la scolarité », « Grandir Ensemble », et « Pour un accueil et une intégration réussie sur le territoire » ;
 - 4 500 € pour l'action « « Accès aux droits et accès aux soins » portée par la Croix rouge française – délégation territoriale des Deux-Sèvres.
- 22 000 € pour l'Etat pour les 3 actions susmentionnées pilotées par le Centre Socio Culturel de Bressuire.

10 autres dossiers ont été déposés sur les thématiques de l'emploi, l'insertion, du sport, de la culture ou encore de l'accès aux droits.

Ils ont été examinés par le comité des financeurs du contrat de ville du 5 mars 2026, et ont tous reçu un avis favorable.

Les montants sollicités restant toutefois supérieurs à ceux disponibles, le comité a proposé une répartition des crédits disponibles en fonction des orientations suivantes :

- Priorité aux actions existantes, structurantes sur le territoire c'est-à-dire qui s'inscrivent dans le temps et qui modifient la vie des habitants,
- Soutien renforcé de l'Etat aux actions contribuant à l'accès à l'emploi/insertion,
- Financement total du coût de la prestation lorsqu'un intervenant est mobilisé,
- Valorisation de la participation citoyenne,
- Financement de 2 actions nouvelles : « Projet pédagogique autour de la danse hip hop » (ville de Bressuire) et « Valoriser l'expérience et prendre confiance : une clé pour l'emploi » (centre socio-culturel),
- Prise en compte du nombre de bénéficiaires issus du quartier,
- Mobilisation d'autres enveloppes complémentaires quand cela était possible.

Le tableau ci-après synthétise les actions et financements accordés au titre de l'appel à projets politique de la ville 2026 :

Porteurs	Projets	Budget prévisionnel de l'action	Montants demandés au titre de l'appel à projets	Montants attribués au titre de l'appel à projets				Observations
				Etat – 1ère enveloppe	Etat – En cas de dégel	CA2B	Total en cas de dégel	
Centre Socio Culturel CPO	Accompagnement à la scolarité	97 168€	26 500€	22 000€	0€	4500€	26 500€	
	Grandir Ensemble	12 088€						
	Pour un accueil et une intégration réussie	74 557€						
Croix Rouge Française CPO	Accès aux droits et aux soins	19 202€	4 500€	0€	0€	4 500€	4 500€	
Maison De L'Emploi	Favoriser l'accès à l'emploi pour tous	12 000€	8 000€	7 000€	1000€	0€	8 000€	Dont 5 000€ fléchés par l'Etat
Association des Parents d'Elèves (APE) « La Marelle »	Participation financière de l'APE versée à l'école « La Marelle »	13 190€	2 500€	2 500€	0€	0€	2 500€	
Centre Socio Culturel	« Les jeux de Valette », journée sportive du Conseil Citoyen	2 160€	1 200€	1 000€	0€	0€	1 000€	
	Interculturalité	14 366€	6 000€	4 000€	1 000€	1000€	6 000€	
	Valoriser l'expérience et prendre confiance : une clé pour l'emploi	3 496€	2 000€	1 500€	0€	0€	1 500€	
	Sport pour tous	12 139€	5 000€	2 586€	1 000€	0	3 586€	+ enveloppe Quartiers d'Eté
InfoDroits	Permanences d'informations juridiques	11 300€	8 100€	4 000€	1 500€	2 000€	7 500€	
Comité USEP Bressuire	Actions sportives auprès des écoles et des habitants	11 140€	4 600€	2 300€	700€	0€	3 000€	
CA2B	Orchestre à l'école Duguesclin	11 035€	4 000€	950€	1043€	0	1 993€	
Ville de Bressuire	Action pédagogique autour de la danse hip hop	3 960€	1 500€	1 000€	0€	0€	1 000€	
TOTAL		297 801€	73 900€	48 836€	6 243€	12 000€	67 079€	

Le conseil communautaire est invité à :

- **attribuer les subventions telles que listées dans la cadre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette (Bressuire) à savoir : centre socio culturel de Bressuire – CPO : 4 500 €, Croix Rouge Française – CPO : 4 500 €, centre socio culturel de Bressuire – Interculturalité : 1 000 €, InfoDroits : 2 000 € ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **1 5 JUL. 2026**

Notifié ou publié le **1 5 JUL. 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

